

# Règlement Intérieur de Pêche 2025

## AAPPMA Le Héron - Haironville

### Ouverture de la pêche : Samedi 8 mars 2025

Tout pêcheur doit respecter les lois et règlements en vigueur relatifs à la pêche ainsi que ce règlement intérieur. Il est également tenu de se conformer aux directives des gardes de pêche.

#### Règles de pêche sur le parcours :

1. **Horaires de pêche :**

La pêche est autorisée une demi-heure avant le lever du soleil et doit cesser une demi-heure après le coucher du soleil.

2. **Taille et quota des prises :**

- Taille minimale des truites : **30 cm.**
- Limite quotidienne : **3 truites** par jour.
- Limite annuelle : **16 truites** pour l'année 2025.

3. **Pêche les pieds dans l'eau :**

Autorisée à partir du **23 mars 2025**. L'utilisation de waders est permise, mais les déplacements abusifs en aval/amont sont interdits afin de respecter les autres pêcheurs.

4. **Zones interdites :**

La pêche est strictement interdite depuis la rive du parc du château. La pêche est uniquement autorisée depuis la rive côté chemin du tacot.

5. **Respect de l'environnement et courtoisie :**

Chaque pêcheur doit respecter la nature et laisser les lieux dans l'état où il les a trouvés. Veuillez également faire preuve de courtoisie envers les autres pêcheurs.

6. **Parcours No-Kill :**

La pêche sur le parcours No-Kill est strictement réservée à la pêche à la mouche. Toutes les captures doivent être remises à l'eau immédiatement.

7. **Affiliation :**

L'AAPPMA Le Héron est membre de l'URNE (Union Régionale Nord-Est).

#### Empoisonnement :

Cet hiver, nous introduirons **200 000 œufs éclos** dans la rivière via des Alevibox. Cette démarche remplace la mise à l'eau de truites adultes et vise à renforcer la biodiversité locale.

Si vous souhaitez participer à cette action, n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus d'informations.

#### Nettoyage :

Trois journées de nettoyage sont prévues cette année afin de maintenir la propreté et la beauté de notre parcours. Votre présence à ces journées est essentielle pour préserver notre droit de pêche.

**Rendez-vous :** Parking du chemin du tacot, près du panneau d'affichage.

- **Samedi 1 mars 2025** à 9h
- **Samedi 7 juin 2025** à 9h
- **Samedi 6 septembre 2025** à 9h

#### Fermeture de la pêche :

La saison de pêche prendra fin le **dimanche 21 septembre 2025**.

#### Informations supplémentaires :

N'oubliez pas de visiter notre site internet pour plus d'informations sur le parcours, le règlement, ainsi que des conseils et astuces sur la pêche à la mouche. Vous y trouverez également des reportages et des détails sur toutes les actions menées par l'AAPPMA pour valoriser notre parcours. <https://aappmaleheron.yo.fr/>

**Merci à tous pour votre engagement et bonne saison de pêche !**